

Littoraux normand 2027

La stratégie régionale de gestion intégrée de la bande côtière (Littoraux Normands 2027) permet de fédérer les acteurs normands en vue d'accompagner l'adaptation des territoires littoraux aux effets du changement climatique.

Ce cadre, ouvert aux différentes parties prenantes du littoral normand (services et opérateurs de l'État, Région, collectivités, universités, etc.), se fixe pour objectifs de :

- Faciliter et accélérer l'anticipation et l'adaptation aux risques liés au changement climatique, à moyen et long termes par les acteurs des territoires.
- Promouvoir la pertinence et la subsidiarité du partenariat normand
- Renforcer la lisibilité de l'action de l'État et de ses partenaires en orientant et coordonnant les actions de chacun pour une gestion intégrée de la bande côtière en Normandie.

Cette stratégie régionale normande prend place dans la stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte dont la France s'est dotée en 2012. L'ambition de renforcer la connaissance sur le trait de côte et de favoriser la mise en place de stratégies locales pour adapter les territoires aux évolutions du littoral a donné lieu à deux plans d'actions nationaux successifs, dont le deuxième portait sur la période 2017-2019.

Avec plus de 600 kilomètres de côtes, la Normandie présente un littoral très diversifié, réparti entre espaces naturels à forts enjeux environnementaux, espaces agricoles à préserver et espaces fortement urbanisés.

L'adaptation des territoires littoraux constitue ainsi un enjeu régional majeur pour lequel la Normandie s'est engagée depuis de nombreuses années avec la mise en œuvre de nombreux partenariats et projets. Le résultat de ces divers travaux nécessite d'être partagé. Fort de cette histoire commune, l'État, ses opérateurs et ses partenaires tirent les enseignements de la période écoulée et retiennent quatre ambitions prioritaires à déployer dans la stratégie « Littoraux normands 2027 » :

- Conforter le pilotage et l'animation de la gestion intégrée de la bande côtière ;
- Produire et partager une connaissance approfondie de l'évolution de la bande côtière et des enjeux qui y prennent place ;
- Mieux prévenir les risques littoraux, gérer activement les situations existantes et stimuler les mutations nécessaires ;
- Renforcer la communication quant aux évolutions de la zone côtière et aux risques associés.

La stratégie « Littoraux normands 2027 » permet à l'État, ses services, ses opérateurs (Conservatoire du littoral, EPF Normandie, Agences de l'eau, Office français de la biodiversité...) et ses partenaires d'inscrire leurs actions dans une dynamique d'anticipation résolue, d'efficacité accrue et de proximité renforcée, au service des communes, EPCI, syndicats mixtes du littoral pour relever ces défis.

Liens : <https://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr/contexte-et-enjeux-a4869.html>
<https://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr/quelques-chiffres-cles-en-normandie-a4870.html>



La DREAL Normandie répond aux enjeux du territoire normand en mettant en œuvre les politiques publiques des ministères de la Transition écologique et de la cohésion des territoires, de la Transition énergétique et de la Mer.

Elle œuvre au quotidien, sous l'autorité du préfet de région, préfet de la Seine-Maritime et des préfets du Calvados, de l'Eure, de la Manche et de l'Orne, en relation avec les autres services de l'État, les opérateurs de l'État et les partenaires du territoire.

La DREAL a contribué à la gestion stricte des ressources énergétiques et à la programmation d'éventuels délestages. Nos missions contribuent également à renforcer la sobriété énergétique de la France : l'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement a été mobilisée sur des projets en lien avec la transition énergétique, tels que l'instruction de projets d'éoliennes terrestres et de méthanisation ou l'instruction du projet de terminal méthanier flottant du Havre. Une mise à jour du schéma stratégique pour l'aménagement et le développement de la vallée de la Seine a été engagée en 2022 par l'État et les régions Normandie et Ile-de-France. Il s'agit notamment d'y intégrer la problématique de la décarbonation de l'industrie et des mobilités, de l'économie circulaire, et de la production d'hydrogène vert en lien avec le développement des énergies renouvelables et l'adaptation au changement climatique.

Concernant la sécheresse sévère de 2022, notamment sur l'ouest de la région, les équipes d'hydrométrie de la DREAL se sont attachées à fournir les données de débit les plus justes possibles. L'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement a également été mobilisée sur le sujet de la gestion de la consommation d'eau des installations classées.

Au-delà de ces deux événements majeurs, la variété des missions de la DREAL a conduit les équipes à intervenir sur un vaste champ d'interventions. Citons à titre d'exemples la poursuite de la production du profil environnemental de la Normandie, la révision à mi-parcours du 4e plan de gestion de la réserve naturelle nationale de l'estuaire de la Seine engagée en juin 2022 et qui s'achèvera en juin 2023, ou encore l'action spécifique de contrôle de l'existence des documents d'organisation des gestionnaires de barrage ou de système d'endiguement pour sécuriser la gestion d'éventuelles crises.

Il est difficile de lister toutes les actions menées par la DREAL tant elles sont nombreuses. Ce rapport d'activité met l'accent sur quelques exemples d'actions et vous donne un aperçu du travail des femmes et des hommes qui composent la DREAL et des résultats obtenus en 2022.

L'équipe de direction de la DREAL vous en souhaite une bonne lecture.



Création de l'EPCE «conservatoire botanique de Normandie»

Par un arrêté du préfet de région du 9 mai 2023 a été créé l'établissement public de coopération environnementale « Conservatoire botanique de Normandie ».

Cet établissement public comprend actuellement 13 membres : l'État, la Région, les départements du Calvados, de l'Eure, de la Manche, de l'Orne ainsi que les communautés urbaines le Havre Seine métropole et Caen-la-mer, les villes de Caen et Rouen, le parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin, l'Office français de la biodiversité et l'Office national des forêts. Le siège de la nouvelle structure est situé à Caen et une antenne sur Rouen est conservée.

Le premier conseil d'administration du 5 juin a élu Hubert Dejean de la Bâtie (Région Normandie) à la présidence et Julie Calberg-Ellen (ville de Caen) en tant que vice-présidente.

La procédure de recrutement du directeur est lancée. Le transfert des salariés des antennes de Caen (CBN Brest) et Rouen (CBN Bailleul) vers l'EPCE est programmé au 1er janvier 2024.

Lien : <https://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr/creation-de-l-epce-conservatoire-botanique-de-a5283.html>



© DREAL NORMANDIE